



**HAL**  
open science

## Equipe de droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Equipe de droit privé. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02034107

**HAL Id: hceres-02034107**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034107v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Équipe de Droit Privé

EDP

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Jean Moulin Lyon 3

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier HOUSSIN, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Franck ROUMY, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014.

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

# Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.  
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

|   |  |
|---|--|
| Nom de l'unité :                          | Équipe de droit privé                  |
| Acronyme de l'unité :                     | EDP                                    |
| Label demandé :                           | EA                                     |
| N° actuel :                               | 3707                                   |
| Nom du directeur<br>(en 2014-2015) :      | M <sup>me</sup> Stéphanie PORCHY-SIMON |
| Nom du porteur de projet<br>(2016-2020) : | M <sup>me</sup> Stéphanie PORCHY-SIMON |

## Membres du comité d'experts

|             |   |
|-------------|---|
| Président : | M. Franck ROUMY, Université Panthéon-Assas Paris 2                    |
| Experts :   | M. Georges DECOCQ, Université Paris-Est Créteil (représentant du CNU) |
|             | M <sup>me</sup> Sophie SCHILLER, Université Paris Dauphine            |
|             | M. François STASIAK, Université de Lorraine                           |
|             | M <sup>me</sup> Alice TISSERAND, Université de Strasbourg             |

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Florent GARNIER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. DAVID DEROUSSIN (Directeur de l'École Doctorale droit n° 492)

M<sup>me</sup> Pascale DEUMIER, Université Lyon 3

M. Peter WIRTZ, Université Lyon 3

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

L'Équipe de Droit Privé (EDP) regroupe trois entités spécialisées respectivement en droit de la famille, droit pénal et théorie juridique. Cette union est antérieure au précédent contrat. L'objectif était d'assembler le plus grand nombre possible de chercheurs en droit privé du site, en sorte de balayer le champs de recherche aussi large que varié. L'EDP est localisée à l'Université Jean-Moulin (Lyon 3), Faculté de droit, 15, quai Claude Bernard et dispose de locaux spécifiques.

### Équipe de direction

Directrice : M<sup>me</sup> le professeur Stéphanie PORCHY-SIMON

Directeur adjoint : M. le professeur Xavier PIN

Responsable administrative : M<sup>me</sup> Laurence DURRY

Gestionnaire administrative : M<sup>me</sup> Maria-Paula Edo

### Nomenclature HCERES

Principal : SHS2-1 Droit

### Effectifs de l'unité

| Effectifs de l'unité   | Nombre au 30/06/2014 | Nombre au 01/01/2016 |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>N1</b> : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés                         | 33                   | 39                   |
| <b>N2</b> : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés                    |                      |                      |
| <b>N3</b> : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)   | 1                    | 1                    |
| <b>N4</b> : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)                        |                      |                      |
| <b>N5</b> : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)              |                      |                      |
| <b>N6</b> : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche) | 1                    | 1                    |
| <b>TOTAL N1 à N6</b>   | <b>35</b>            | <b>41</b>            |

| Effectifs de l'unité  | Nombre au 30/06/2014 | Nombre au 01/01/2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| Doctorants  | 93                   |                      |
| Thèses soutenues  | 58                   |                      |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité   |                      |                      |
| Nombre d'HDR soutenues                                      | 3                    |                      |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 25                   | 31                   |

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'Équipe de Droit Privé est une unité de recherche remarquable à plusieurs égards. Elle l'est d'abord par sa production scientifique très importante : le nombre moyen de publications revient en effet à vingt-trois contributions – articles, notes et chapitres d'ouvrages confondus – et un peu plus d'un ouvrage par chercheur titulaire. Elle l'est ensuite par la variété des champs d'étude embrassés : droit de la famille, droit de la responsabilité, droit pénal, droit des assurances notamment. Elle l'est également par son dynamisme, comme l'atteste sa capacité à développer des partenariats tant à l'échelle nationale qu'internationale et à rechercher des financements extérieurs. Elle l'est enfin par sa très forte attractivité, qui se manifeste à la fois par l'augmentation importante du nombre de ses membres titulaires ses dernières années et par le grand nombre de doctorants attachés à l'équipe. Cependant, la structuration complexe de l'équipe et de ses axes est susceptible de compliquer son fonctionnement.

### Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

L'Équipe de Droit Privé bénéficie d'un environnement très favorable en raison de sa situation académique, au sein de la plus importante des facultés de droit du centre de la France. Le nombre d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit privé sur le site lui assure une assise aussi forte que pérenne. À cette situation humaine s'ajoute un contexte intellectuel particulièrement fécond : l'exploitation sur le site, de longue date, de plusieurs domaines de recherche comme le droit de la famille, le droit des assurances ou le droit pénal offre aux nouveaux chercheurs autant qu'aux nouveaux projets de solides bases de départ. L'environnement administratif et financier de l'entité fournit enfin les moyens de poursuivre et développer ses activités dans des conditions matérielles satisfaisantes. Le premier point fort de l'unité est sa production, remarquable par la variété de ses champs disciplinaires et son écho dans le monde académique et professionnel, en France et à l'étranger. Le deuxième est son rayonnement dans un large périmètre géographique et disciplinaire, générateur d'une forte attractivité. Le troisième est l'implication soutenue dans la formation par la recherche, tant à l'intérieur de l'université qu'à l'égard du monde professionnel. Le quatrième point fort est enfin la grande qualité du projet illustrant la forte dynamique de l'unité autant que de ses membres.

### Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner que :

- l'augmentation importante du nombre de chercheurs, source de richesse et de diversité, impose de choisir de larges axes de recherche et de construire de vastes projets fédérateurs, dont la structuration est nécessairement délicate et le financement potentiellement plus lourd ;

- Or, la structure interne de l'unité est susceptible de compliquer son fonctionnement. Constituée comme beaucoup d'autres par la réunion d'équipes préexistantes, elle révèle une certaine dissymétrie dans la direction des composantes et des axes de recherche, dont certains apparaissent insuffisamment fédérateurs. Bien que son fonctionnement pratique se révèle efficient au regard de ses réalisations, cette architecture complexe et très hiérarchisée est perfectible.

### Recommandations

Les thématiques de recherche des différents axes de l'unité autant que les projets collectifs devraient permettre de veiller à ce que chacun des chercheurs rattachés puisse poursuivre des travaux individuels de qualité qui font le renom de cette entité de recherche.

Mais il reviendrait aussi de continuer à mener parallèlement, comme elle a déjà su le faire au cours du précédent contrat, des entreprises collectives susceptibles de soutenir sa dynamique d'ensemble. La poursuite harmonieuse de ces deux objectifs serait sans doute facilitée par une restructuration interne, d'ailleurs envisagée, des équipes composant l'unité et de leur mode de gouvernance. Compte tenu de la croissance globale de l'entité et de ses activités, il serait souhaitable qu'elle puisse disposer dans un avenir assez proche de locaux plus importants et regroupés en un même lieu.